



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après une Seconde générale et technologique

Je veux poursuivre en 1^{re} générale : que dois-je faire ?



L'année de 2^{de} générale et technologique vers la 1^{re} générale

De septembre à mai

Période d'information
et de réflexion



Du 9 mai au 12 juin

Mon établissement saisit mes
voeux dans Afflernet lycée*



27 juin

Résultats de l'affectation sur
Afflernet lycée*, mon
établissement me transmet mes
résultats



A partir du 27 juin

Inscription au lycée
où je suis affecté



Comment candidater en 1^{re} générale ?

Le traitement par Affelnet Lycée concerne cette année l'affectation en 1^{re} générale dans les établissements publics relevant de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole.

Dans mon lycée public actuel :

- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*
- Je bénéficie d'un bonus qui garantit mon affectation

Dans un autre lycée public qui propose un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans mon lycée :

- Je formule un vœu Affelnet lycée* et je dépose mon dossier dans PassRL auprès de l'établissement que je fréquente actuellement
- Ma demande sera traitée après affectation des élèves du lycée demandé et selon l'avis émis sur ma candidature PassRL

Dans un lycée privé :

Je prends contact avec l'établissement souhaité

Dans un lycée agricole public pour suivre l'enseignement de spécialité « Biologie – écologie » :

- Je formule un vœu via Affelnet Lycée* et je fais un dossier PassRL** auprès de l'établissement que je fréquente actuellement
- Je prends contact avec le lycée agricole



Je suis en 2^{de} générale et technologique dans un lycée public et je souhaite continuer en **1^{re} générale.**

Dans un lycée agricole privé :

Je prends contact avec l'établissement souhaité

Pour m'assurer une place en 1^{re} générale je fais un vœu via Affelnet Lycée* dans mon établissement actuel



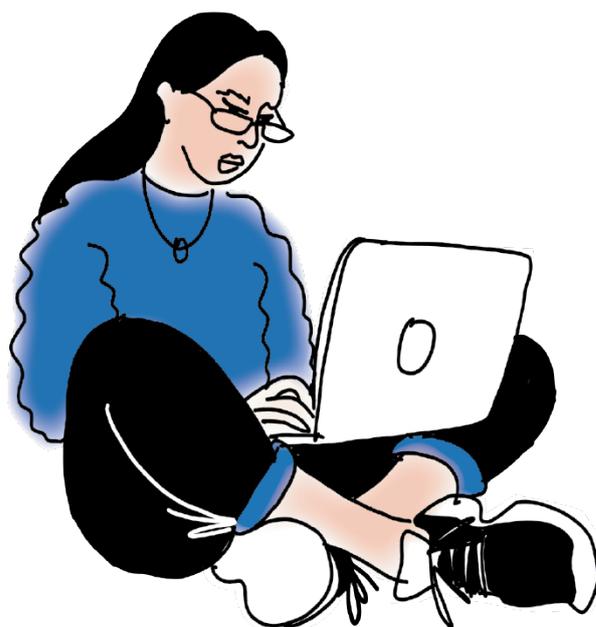
Si je dois changer de lycée car je suis sportif de haut niveau, je bénéficie d'un bonus spécifique. Je prends contact avec le lycée souhaité.

* AFFELNET lycée : application informatique préparatoire à l'affectation

**PassRL : plateforme dématérialisée qui permet de déposer un dossier de candidature pour changer d'établissement et suivre un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans le lycée de scolarisation)

En pratique

- Il me faut une décision d'orientation vers la 1^{re} générale pour formuler des vœux dans cette voie
- Aucun enseignement optionnel suivi en 2^{de} ne peut être exigé pour l'entrée en 1^{re} générale
- Si je demande un changement d'établissement je peux formuler un seul vœu dans un autre lycée public
- Si je demande à changer d'établissement pour suivre un enseignement de spécialité rare qui n'est pas proposé dans mon établissement actuel je fais un dossier PassRL avant le 17 mai.



Situations particulières

En cas de situation de handicap reconnue par la MDPH ou de trouble de santé invalidant nécessitant une prise en charge médicale à proximité d'un établissement autre que mon lycée actuel, je peux faire une demande de dérogation à la carte scolaire pour changer d'établissement. Pour cela je m'adresse à l'établissement que je fréquente actuellement.

Et si je suis fortement limité dans mes choix d'affectation, je complète avant le 11 mai un dossier pour la commission de préparation à l'affectation auprès de mon lycée actuel.

Plus d'informations

Guide complet de l'affectation 2023
www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099

Site du département du Rhône
www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Site du département de l'Ain
www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire
www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Information sur les métiers
www.onisep.fr

Information sur l'orientation
Rendez-vous en CIO
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050



Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

DRAIO de Lyon

Mars 2023



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*